



# Agents administratifs et techniques

## A quoi joue le ministère ?

Faisant enfin suite aux revendications de la CGT sur la construction d'une réelle carrière des personnels techniques et sur la nécessaire revalorisation des personnels administratifs, l'administration a convié les organisations syndicales représentatives :

- à une « réunion multilatérale sur la filière technique » **le 31 janvier 2023**, qui se sera poursuivie, après moult péripéties, dans le cadre d'un « GT Filière technique » à partir du 19 mars 2025 ;
- à un « GT Personnels administratifs » à partir du 5 février 2025.

Notons d'emblée qu'à aucun moment, malgré les revendications de la CGT, il n'a été question de négociations, le cadre est toujours resté celui d'un « GT », soit « groupe de travail », qui se limite donc à des discussions sur la base des propositions de l'administration. Malgré tout, nous avons participé à l'ensemble des discussions en portant nos revendications.

En conséquence, la voie habituelle a été respectée jusqu'au CSA ministériel du 11 juin pour la filière technique, lors duquel les projets de décrets ont été présentés<sup>1</sup>. Chaque organisation syndicale représentative a exprimé sa position, celle de la CGT étant que ces projets étaient incomplets puisque laissant de côté les personnels techniques de la quasi-totalité des administrations du ministère et ne répondant pas à plusieurs sujets que nous portons depuis le début des discussions<sup>2</sup>.

Concernant les personnels administratifs, cela se résume classiquement, en l'absence de négociations prévues par la réglementation (*art. L 221-1 et s. du code général de la fonction publique*), à une circulaire portant sur le RIFSEEP, régime indemnitaire auquel toutes les organisations syndicales représentatives étaient opposées au moment de sa mise en place...

Puis, en plein cœur de l'été, il est tenté de nous imposer la signature d'un relevé de conclusions, en dehors de tout cadre réglementaire et de tout accord de méthode !

Et ce pour le 2 septembre !?

Serait-ce à dire que l'administration n'envisage pas de respecter les décisions qu'elle soumet aux organisations syndicales ?

Le ministère de la justice méprise-t-il à ce point le peu de dialogue social qui existe ?

**En tout cas, la CGT n'est pas là pour assumer les décisions et engagements pris par l'administration ou pour l'aider à faire passer la pilule auprès des agents !**

Vos représentant.e.s CGT  
Montreuil, le 9 octobre 2025

<sup>1</sup> Voir par exemple pour la filière technique : <https://cgt-justice.fr/filiere-technique-analyses-et-revendications/> - ou encore pour la filière administrative : <https://cgt-justice.fr/personnels-administratifs-groupe-de-travail-sur-les-remunerations-point-detape/>

<sup>2</sup> Voir notre compte-rendu : <https://cgt-justice.fr/compte-rendu-du-csam-du-11-juin-2025-filiere-technique/>

<sup>3</sup> Votre notre déclaration liminaire : <https://cgt-justice.fr/declaration-liminaire-au-csam-du-11-juin-2025/>